

A l'attention des ambassades de Belgique, Chine, Algérie, Allemagne, Ethiopie, Malaisie, Taiwan, Thaïlande, Pays-Bas, Philippines, Inde, Israël, Bangladesh, Luxembourg, Mexique, Nigeria, Pakistan, Soudan, Vietnam, Royaume-Uni, Maroc et Indonésie.

Madame, Monsieur l'Ambassadeur,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation d'une entreprise française, qui fournit vos documents officiels.

La papeterie Arjowiggins Sécurité de Jouy-sur-Morin fabrique la base papier des passeports et monnaie pour de nombreux pays dans le monde, dont le vôtre.

Elle a été placée en liquidation judiciaire le 16 janvier 2019 avec l'assentiment de l'État français, ancien actionnaire majoritaire.

Les salariés, aujourd'hui livrés à eux-mêmes, maintiennent vos commandes en stock de manière totalement sécurisée. Ils s'emploient à préserver leur outil de travail, avec le souci du maintien de l'activité et de la satisfaction de leurs clients.

Mais dans le cas d'une fermeture définitive de leur entreprise il serait difficile de garantir le devenir de vos produits stockés, l'hypothèse d'une reprise par un repreneur peu scrupuleux ne pouvant être écartée.

Nous tenions donc à vous alerter sur les problèmes que vous pourriez rencontrer si vous deviez trouver rapidement un autre fournisseur, pouvant se prévaloir d'une telle expertise.

L'État français, votre partenaire commercial, doit prendre ses responsabilités et assurer l'activité en la cédant à un industriel responsable. Cependant, toutes nos demandes en ce sens restent sans réponse !

Auriez-vous, pour votre part, connaissance de repreneurs susceptibles de s'intéresser à cette activité et de la poursuivre dans les conditions de fiabilité indispensables pour votre pays ?

Restant à votre disposition pour toute information supplémentaire ou pour une rencontre à votre convenance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de ma considération respectueuse.

Fait à Montreuil, le 4 février 2019

Patrick BAURET

Secrétaire Général

